



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

République Française
Département de l'Oise

Convocation : 30 janvier 2023
Séance du 3 février 2023
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 11
Nombres de votants : 11

Objet : Election des adjoints au maire
N° 03-2023

Le trois février deux mille vingt-trois à vingt heures et zéro minute, le conseil Municipal convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Assistaient à la réunion : Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Franck JONCKHEERE, Joël GALEK et Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHS, Marjorie DARCAIGNE, Coralie LETOCART, Blandine DARDANT, Laétitia BERNAUX, Gwenaëlle LEROY et Katia VARESI, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T.
Secrétaire de séance : Mme LETOCART Coralie

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoint au maire à 2,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,
Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des adjoints. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

1^{er} Adjoint :

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 5

A obtenu : - M. BETHELMY Taylor- 10- neuf voix ayant obtenu la majorité absolue est proclamé : 1^{er} adjoint au Maire.

2^{ème} Adjoint :

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mme LETOCART Coralie - 7 - sept voix

Mr GALEK Joël - 2 - deux voix

Mme LETOCART Coralie ayant obtenu la majorité absolue est proclamée : 2^{ème} adjoint au Maire.

SOUS-PREFECTURE

13 FEV. 2023

Le Maire,

Samuel DOVERGNE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, rue Georges Fleury
Pour extrait certifié conforme le 6 février 2023 à BERMONT Cedex
Publié le Notifié le

Transmis en sous-préfecture le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Délibération n°03-2023 du CM du 3/02/2023